

**INTERNATIONAL COLLEGE**  
**Ain Aar**  
**École Maternelle**  
**Inscriptions 2021 - 2022**

Chers parents,

L'intérêt que vous portez à l'IC est fort apprécié.

Veuillez trouver ci-dessous, les informations importantes nécessaires pour remplir le formulaire de candidature d'un nouvel élève à l'IC.

**I. CONDITIONS**

**A. Limite d'âge** : Les candidats à la Maternelle doivent avoir le 30 septembre 2021, trois ans révolus (la Petite section/Nursery), quatre ans révolus (la Moyenne section/KGI) et cinq ans révolus (Grande section/KGII).

**B. Propreté** : Au début de l'année scolaire 2021-2022, un élève de Petite Section /Nursery devra **déjà être propre** (avoir usage des toilettes).

**A. DEMANDE D'INSCRIPTION** : Elle se trouve en ligne [www.ic.edu.lb/admissions/apply](http://www.ic.edu.lb/admissions/apply).

Les documents suivants devront être joints à la demande dûment remplie en ligne :

1. Une photo passeport de l'enfant.
2. Une copie de **sa carte d'identité, son passeport, إخراج قيد فردي**.
3. Une copie du certificat de naissance **émanant de l'hôpital** où l'enfant est né.
4. Une copie du diplôme si le(s) parent(s) est / sont ancien(s) de l'I.C.
5. Le livret scolaire de fin d'année du dernier établissement scolaire fréquenté ( à partir de la Moyenne Section)
6. Une attestation officielle émanant du dernier établissement scolaire et certifiée par le Ministère de l'Éducation nationale (à partir de la Moyenne Section)
7. Les frais de la demande d'inscription, trois cent mille livres libanaises (300 000 L.L.), qui seront réglés à l'Économat du collège.

Après avoir soumis la demande en ligne, imprimez **les frais de demande d'inscription** et payez le montant à l'Économat du collège à Ain Aar. Une fois que vous avez payé les frais de candidature, contactez le bureau de l'école maternelle pour fixer une heure pour l'entrevue de votre enfant.

**Les formulaires de candidature doivent être complétés et soumis au plus tard le vendredi 8 janvier 2021.**

**B. ENTRETIENS**

Vue la situation du COVID-19, les entretiens se dérouleront en ligne. Après avoir payé les frais d'inscription, le bureau préscolaire vous donnera les détails de l'entretiens.

**C. RÉSULTATS**

A. Le Comité d'Admission évaluera chaque candidature en fonction du règlement établi.

B. La décision du Comité sera communiquée par le bureau de l'école **le vendredi 29 janvier, 2021**. Veuillez retirer votre lettre à temps.

Au cas où vous déciderez de refuser l'admission de votre enfant à l'I.C., nous vous prions de nous en informer au plus tôt, afin que nous puissions disposer de cette vacance.

**D. DROITS D'INSCRIPTION**

Le premier versement des frais d'écolage du premier trimestre ainsi que la somme de la cotisation au fonds de développement du collège, devront être réglés avant **le vendredi 19 février 2021**.

- Les frais de scolarité du premier trimestre ne sont pas remboursables.
- La somme versée pour le fonds de développement par les nouveaux élèves n'est remboursable que si une demande écrite est adressée à l'économat avant le **1er septembre 2021**. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué, quelle qu'en soit la raison.
- N.B : Le règlement des frais d'inscription s'effectuera à l'Économat du collège (entre 8h et 14h30).

**Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Web [www.ic.edu.lb](http://www.ic.edu.lb) ou bien contactez le bureau de la Maternelle au : 04-911246 / 04-911247 / 03-212900 ext. 515**

L'Administration  
Décembre 2020